Le Père Joseph

Prêtre de l'Oratoire

1669

Entré :

Né à , le

Mort à , le ~~1629~~

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Explication du pere Joseph de l'oratoire.

Ceux qui ont creu que je voulois Condamner l'usage et la pratique dans laquelle on est, de dire des messes et de tenir les eglises ouvertes durant le temps du prosne, et de blasmer ou Condemner ceux qui alloient a la congregation des peres Jesuittes, association des peres de l'oratoire, ou autres assemblées de pieté qui se tiennent durant les prosnes, n'ont pas bien interpretté ma pansée, qui n'a esté autre, comme elle est encore, que de faire cognoistre l'obligation que chacun avoit d'assister aux prosnes, lorsqu'on les pouvoit commodement, ou l'on ne doibt pas seulement assister pour l'instruction des peuples, mais encore pour rendre un particulier respect a la parroisse, et y apprendre la publication des monitoires, des mariages, comme aussy des ieusnes, abstinences, et festes que l'Eglise commande; scachant tres bien qu'on peut, sans escrupule, assister aux messes qui se disent pandant ce temps la, comme aussy a la congregation des peres Jesuittes, association de l'oratoire et autres assemblees de pieté, qui se tienent durant le mesme temps, par la permission de nos seigneurs les Euesques qui n'auvoient garde de le permettre sans cause legitime. ∮.

IESVS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD

Explication du pere Joseph de l'oratoire touchant l'obligation du prosne, en l'annee 1665. & le 13 du mois de mars.